



Plan Local de Prévention des Déchets 2018-2019

Principe

Le plan d'actions du PLPD est constitué de plusieurs actions autour de thématiques diverses de réduction des déchets.

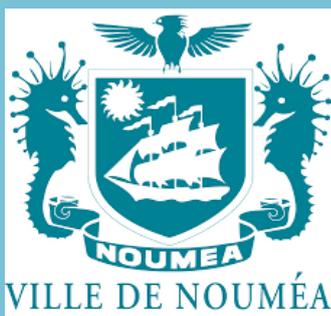
Description

Actuellement, la majorité des déchets jetés en Nouvelle-Calédonie est destinée à l'enfouissement, alors que cette solution est considérée comme la moins favorable en termes de gestion des déchets.

Depuis 2013, la Ville de Nouméa (VDN) a développé des actions visant à réduire l'enfouissement.

La mise en œuvre du 1^{er} volet du Programme Local de Prévention des Déchets a permis d'initier des comportements vertueux en termes de prévention déchets. L'implantation de 33 Point d'Apport Volontaire (PAV) et la construction de deux nouvelles déchèteries ont offert aux citoyens la possibilité de recycler leurs déchets.

Les Nouméens se sont impliqués dans cette démarche, puisqu'entre 2013 et 2016, on constate une réduction de 10% des déchets collectés envoyés à l'Installation de Stockage des Déchets (ISD).



Eléments techniques / Mise en œuvre

Le plan d'action détaillé propose 6 axes de travail :

- Axe 1 : Communiquer, animer, sensibiliser
- Axe 2 : Réduire les bio déchets
- Axe 3 : Développer l'exemplarité de la collectivité
- Axe 4 : Développer le réemploi
- Axe 5 : Réduire la nocivité des déchets
- Axe 6 : Mobiliser les acteurs

Au total c'est 23 actions qui donne vie au PLPD

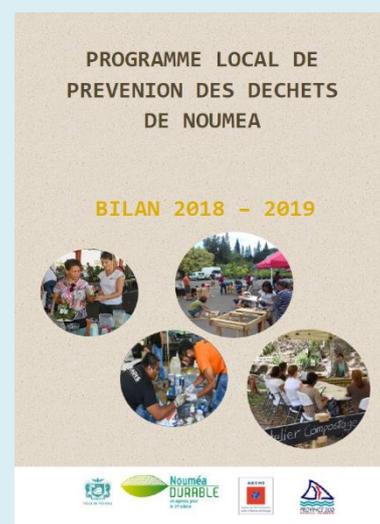
Eléments financiers

L'investissement de départ est de 72 121 212 CFP.

Subvention ADEME-PS

Le comité de gestion ADEME-PS a aidé à la réalisation du projet à hauteur de 33% soit 23 800 000 f CFP.

Photos



Maitrise d'ouvrage : Ville de Nouméa

Direction de l'espace public

mairie@ville-noumea.nc

27 31 15

Province Sud

Direction de l'environnement

20 34 00

denv.contact@province-sud.nc

ADEME

Environnement.caledonie@ademe.fr

24 35 17